

Zero Waste France  
1 passage Emma Calvé  
75012 PARIS

Mme Barbara POMPILI  
Ministre de la Transition écologique  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

M. Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance  
Télédoc 151  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 22 novembre 2021

Objet : Interdiction de l'opération commerciale « Black Friday » par la loi anti-gaspillage

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Ce vendredi 26 novembre 2021 aura lieu le « Black Friday », opération massive de promotions commerciales qui se tient annuellement en France, en particulier dans les enseignes de vente d'électroménager et de textile.

S'il est mis en avant comme un événement de réduction des coûts pour les consommateurs, le « Black Friday » s'accompagne en réalité de coûts humains et environnementaux considérables. En effet, le système promotionnel engendre une surexploitation des travailleurs et des ressources naturelles, contre laquelle il est désormais urgent de lutter.

C'est en ce sens qu'a été adopté l'article 12 de la loi *relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire*, qui intègre parmi les pratiques commerciales trompeuses visées à l'article L. 121-4 du code de la consommation "*le fait, dans une publicité, de donner l'impression, par des opérations de promotion coordonnées à l'échelle nationale, que le consommateur bénéficie d'une réduction de prix comparable à celle des soldes*". L'intention du législateur était ici d'interdire le « Black Friday », qui constitue une opération de promotion coordonnée à l'échelle nationale proposant au consommateur des réductions de prix comparables à celles des soldes, en-dehors des périodes de soldes légales.

Alors que cette disposition est entrée en vigueur le 12 février 2020, assortie de sanctions allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende, elle est depuis restée lettre morte. Sa rédaction floue, dans un contexte réglementaire notamment européen de liberté d'organisation des opérations promotionnelles, entraîne une large confusion, parmi les citoyens mais aussi parmi les discours des pouvoirs publics.

Ainsi, face à l'enjeu environnemental et social majeur que représente le « Black Friday », Zero Waste France souhaite attirer votre attention sur la nécessité de clarifier l'interprétation de la loi en vigueur,



afin de la rendre intelligible pour tous et de permettre sa bonne application, dans le respect de l'intention du législateur.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je reste à votre entière disposition pour de plus amples informations et vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Alice Elfassi  
Responsable juridique de Zero Waste France

C.c. : **Delphine Batho**, députée des Deux-Sèvres  
**Jean-Charles Colas-Roy**, député de l'Isère  
**Marta de Cidrac**, sénatrice des Yvelines  
**Matthieu Orphelin**, député du Maine-et-Loire